

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE LA GRIGONNAIS

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/47 en date du **22 MARS 2013** une enquête publique est ouverte à la mairie de LA GRIGONNAIS, pendant une période de 33 jours du 29 avril 2013 au 31 mai 2013 inclus, portant sur la demande présentée par la S.A.S. BERNARD AGRISERVICE en vue d'obtenir l'autorisation de régulariser la situation administrative de l'installation de stockage de céréales en silos située à LA GRIGONNAIS, 40, Beutraît.

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2160 2° a de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Michel AVIGNON, professeur des universités chimie et risques technologiques en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur René PRAT, retraité de l'armée, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de LA GRIGONNAIS, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| - lundi 29 avril 2013 | de 9 H 00 à 12 H 00 |
| - mardi 7 mai 2013 | de 9 H 00 à 12 H 00 |
| - jeudi 16 mai 2013 | de 9 H 00 à 12 H 00 |
| - mardi 21 mai 2013 | de 9 H 00 à 12 H 00 |
| - vendredi 31 mai 2013 | de 9 H 00 à 12 H 00. |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de LA GRIGONNAIS aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de LA GRIGONNAIS.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de LA GRIGONNAIS pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la S.A.S. BERNARD AGRISERVICE.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.